

Un centre pour la sécurité et le respect de l'environnement

Implantés à Ambronay depuis 2012, les établissements Jacquet, spécialistes de la démolition et du recyclage des pièces automobiles, ont emmené leur entreprise familiale vers la très haute performance environnementale.

Les casses automobiles d'autrefois sont devenues des centres agréés véhicules hors d'usage (VHU).

Troisième génération dans l'entreprise, Valérie et Daniel Jacquet ont voulu un site high-tech tourné vers le respect de l'environnement. Ils en rêvaient et ont réalisé un très beau centre de démolition, avec une plate-forme normalisée de 4500 m² pour accueillir le stockage de véhicules.

À l'intérieur, des containers pour recevoir tous les liquides toxiques par aspiration, sans manipulation humaine. Pour mieux comprendre ce concept sensible à l'environnement, une opération « portes ouvertes » a été programmée afin que les visiteurs prennent conscience des moyens mis en place pour la démolition des véhicules, à mille lieues des filières dites sauvages qui ne répondent à aucune norme. Quelles sont les obligations de traçabilité? Pourquoi remettre son véhicule dans notre centre VHU agréé? Quels sont nos outils pour gérer efficacement la dépollution, le démontage et la destruction finale de votre véhicule? Quelle est la réglementation en matière



Daniel Jacquet présente son entreprise et les moyens environnementaux

d'environnement? Ce sont à ces questions que tout le personnel compétent a répondu.

La pièce d'occasion dite de réemploi, que le client vient chercher, a été démontée et contrôlée par de la main-d'œuvre qualifiée, pour préserver la sécurité des pièces et des composants. Le centre agréé met des boxes à la disposition des clients pour qu'ils puissent eux-mêmes changer une pièce avec l'outillage adapté et les conseils d'un professionnel.

Malgré toutes ces conditions optimales pour la sécurité et l'environnement, les centres agréés VHU luttent contre les filières illégales qui ne répondent à aucune

norme, n'ayant aucune idée de la provenance des pièces, qui sont revendues.

Dans son allocution, Valérie Jacquet a insisté sur ces filières sauvages auxquelles l'entreprise doit faire face. Thème repris tour à tour par Damien Abad député et Rachel Mazuir sénateur et président du Conseil général, lors de leur intervention.

« C'est un combat continu pour la profession, il est important que l'on vous soutienne dans votre lutte contre ces filières illégales, où l'on estime qu'un véhicule sur deux termine sa vie. Je rappelle que l'infraction est punissable de 2 ans de prison et 75000 € d'amende. Nous

avons un rôle d'information pour que le grand public sache qu'il existe des centres agréés VHU », dira le député. « Une entreprise comme ce centre a le souci du recyclage dans les normes et donc le souci de notre avenir. La concurrence déloyale doit être bannie et combattue. C'est une démarche environnementale », conclut le sénateur.

Le site « goodbye-car.com », auquel est affilié le centre Jacquet, permet à n'importe quel particulier de se débarrasser de son véhicule sur l'ensemble du territoire et dans des conditions qui vont satisfaire l'environnement et la réglementation administrative.